

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1125

présenté par  
Mme Descamps

à l'amendement n° 888 de Mme Brenier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Substituer à la première phrase de l'alinéa 1 les deux phrases suivantes :

« La notion de harcèlement scolaire est abordée dans chaque classe dès le second cycle au cours premier mois de l'année scolaire. Le harcèlement scolaire peut être sujet de discussion et de débat chaque fois qu'une situation concrète se présente. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le harcèlement est un sujet qui trouve toute sa place dans ce texte. De nombreux enfants qui sont aujourd'hui victimes de harcèlement perdent toute confiance à l'école et en l'école. Malheureusement, ces situations engendrent des conséquences physiques et psychologiques graves et aboutissent trop souvent à des phobies scolaires. Cette démarche sensibilise par anticipation le harcèlement dès le début de l'année scolaire.